

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances
chargée d'examiner le préavis municipal n° 02/2024**

Réaménagement des espaces extérieurs du site scolaire du Mottier

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie les 9 et 23 janvier 2024 pour l'examen de ce préavis sous la présidence de Monsieur Marc Maillard. La Municipalité était représentée Madame la Syndique Laurence Muller Ahtari et Monsieur le Municipal Daniel Besson. Nous remercions la Municipalité pour la mise en contexte, les explications du préavis et les réponses données à nos questions.

Introduction

Les travaux de rehaussement et rénovation du Mottier B seront terminés l'été 2024, ce qui marquera la fin d'un cycle de chantiers sur le site scolaire du Mottier. Donnant suite à une démarche initiée par des enseignant-es, la Municipalité souhaite profiter de ce moment pour repenser les espaces extérieurs. Ceux-ci s'inscrivent d'ailleurs dans une réflexion plus globale dans le cadre du projet Mont-Centre. Ainsi, la cour d'école du Mottier est considérée comme l'une des places du futur quartier avec plusieurs vocations et utilisations possibles, raison pour laquelle le projet est chapeauté par le Service de l'urbanisme.

Dans ce cadre, la Municipalité demande un crédit d'étude de CHF 149'000.- pour l'établissement d'un avant-projet et la mise en place d'un chantier participatif avec toutes les classes du site scolaire du Mottier, afin d'élaborer un projet urbanistique de réaménagement des espaces extérieurs du Mottier. Par la suite, la réalisation de ce réaménagement fera l'objet d'un autre préavis au Conseil communal. Cette deuxième phase est actuellement estimée autour d'un demi-million.

Le montant du crédit d'étude de CHF 149'000.- comprend notamment CHF 30'000.- pour des ateliers diagnostics et de co-conception avec toutes les classes du Mottier et CHF 60'000.- pour des chantiers participatifs, lors desquelles les élèves participent à la construction de mobilier (plus ou moins éphémère), à l'aménagement test de différents sous-espaces dans la cour d'école et aux aménagements paysagers, plus CHF 30'000.- pour le matériel nécessaire. Ces ateliers et chantiers participatifs permettront de tester ces aménagements extérieurs, afin d'aboutir à un avant-projet qui répond aux besoins des usagers. À ce sujet, il n'est pas prévu d'inclure les sociétés locales dans cette démarche participative, mais la Municipalité nous assure que leurs besoins seront pris en compte par les services communaux. La participation des riverains dans ces processus participatifs a par ailleurs été évoquée par la Municipalité.

À titre de comparaison, le coût d'une étude pour un avant-projet urbanistique du même ordre, se chiffre habituellement à environ CHF 100'000.- selon la Municipalité. Comme mentionné dans le préavis, pour cette phase I du réaménagement des espaces extérieurs du site scolaire, il n'y a pas de subventions possibles. Pour la réalisation (phase II), il y a de potentielles subventions cantonales, notamment pour la végétalisation de la cour d'école.

Examen du préavis

Pour la CoFin le moment est effectivement opportun de réaménager les espaces extérieurs du site scolaire du Mottier et de réfléchir à son intégration dans le futur quartier Mont-Centre.

La démarche participative est intéressante et séduisante, et permettra de mieux tenir compte des vœux des usagers principaux de la cour d'école. Toutefois, la CoFin est moins convaincue par les montants prévus pour la phase I avec ce crédit d'étude de CHF 149'000.- pour aboutir à un avant-projet. Les explications fournies par la Municipalité ne nous ont pas persuadé de la nécessité de plusieurs postes décrits dans la section 6.1.1 du préavis ; il nous manquait notamment plus de détails sur les postes liés aux chantiers participatifs, en particulier pour le mobilier et la fresque (CHF 50'000.-). La CoFin est d'avis que tout aménagement qui pourrait être pérenne devrait être intégré dans le préavis pour la phase II, afin que le Conseil communal puisse se prononcer dessus en connaissance de tous les éléments et de l'ensemble des aménagements prévus.

Pour la majorité de la CoFin, le montant de CHF 149'000.- pour un avant-projet paraît également démesuré par rapport aux coûts de réalisation estimé aux alentours d'un demi-million. Le montant du préavis étant proche du seuil de CHF 150'000.- pour une procédure de gré à gré (voir chapitre 5.3 du préavis), nous avons l'impression que le crédit d'étude demandé est plus déterminé par cette limite que par de besoins réels. Pour ces raisons, la majorité de la CoFin propose de réduire le crédit accordé à la Municipalité à CHF 100'000.- TTC à la place de CHF 149'000.-, tout en maintenant une démarche participative avec les usagers, quitte à en réduire la voilure.

Conclusion

La CoFin est convaincue de l'opportunité et de la nécessité de réaménager les espaces extérieurs du site scolaire du Mottier, qui s'inscrit d'ailleurs dans le contexte du futur quartier Mont-Centre. La démarche participative avec des chantiers de co-conception avec les élèves du Mottier est séduisante, mais la majorité de la CoFin trouve démesuré le montant du crédit demandé par rapport aux montants estimés pour la réalisation de ces aménagements lors de la phase II. La majorité de la CoFin (avec 5 voix pour, 1 avis contraire et 1 abstention) vous propose alors d'amender le premier point des conclusions du préavis municipale comme suit :

- D'autoriser la Municipalité à mettre en place un processus d'urbanisme participatif sur le territoire communal et de lui accorder à cet effet un crédit de **CHF 100'000.- TTC**;

Tous les commissaires proposent d'accepter les autres conclusions telles que proposées par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 11 février 2024

Le président :

Marc Maillard



Le rapporteur :

Thierry Oppikofer



Ont également signé le rapport :

Mme Claudine Testaz, MM Jean-Pascal Blanc, Fabio Cappelletti, Martin Müller et Jean-Marie Urfer